

# Les métiers du conservateur ou de la conservatrice territorial du patrimoine

Le cadre d'emploi correspond à un statut de la fonction publique qui permet d'accéder à des responsabilités de direction au sein d'institutions patrimoniales qui dépendent de collectivités territoriales. La constitution et la sauvegarde du patrimoine sont au cœur de l'exercice de ce métier.

## Un cadre d'emploi, des spécialités



Le conservateur ou la conservatrice territorial du patrimoine a pour mission d'étudier, de classer, de conserver, d'entretenir, d'enrichir, de mettre en valeur et de faire connaître le patrimoine. Il ou elle en favorise le partage avec les publics les plus larges. Scientifique de haut niveau, il ou elle participe et veille à l'approfondissement de la recherche appliquée au patrimoine. Placé à la tête d'institutions patrimoniales, il ou elle assume des responsabilités administratives et d'encadrement. Il ou elle exerce dans l'une des spécialités ci-dessus.

## Les débouchés à l'issue de la formation

Au terme de la formation initiale, les élèves conservateurs et conservatrices territoriaux du patrimoine sont inscrits sur une liste d'aptitude et recherchent eux-mêmes leur premier poste en collectivité. Chaque élève est accompagné par les équipes du CNFPT dans sa recherche de poste et jusqu'à sa prise de fonction.

### Exemples de postes à la sortie de L'INET

- Directeur-directrice de musée
- Conservateur-conservatrice du patrimoine chargé.e des collections antiques
- Directeur-directrice adjoint du Pôle Culture Patrimoine
- Directeur-directrice des archives municipales
- Directeur-directrice de Muséum départemental
- Conservateur-conservatrice du patrimoine au Musée des Beaux-Arts

## Rester en lien avec l'INET

Toutes les infos  
sont sur  
[inet.cnfpt.fr](http://inet.cnfpt.fr)



S'inscrire  
à la lettre de l'INET



Conception graphique : Tania Tolstoi • Photos : Pascal Bastien • 2025



Élève de l'INET

Institut National  
des Études Territoriales

# Devenir conservateur ou conservatrice territorial du patrimoine

Quand les talents grandissent,  
les collectivités progressent





# L'INET : Plus qu'une école !

Depuis 1997, l'Institut National des Études Territoriales (INET), institut du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), accompagne les cadres dirigeants territoriaux dans l'acquisition et le développement des compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions.

Situé à Strasbourg, l'INET a joué un rôle clé dans la décentralisation en France depuis sa création. L'institut est en charge de la formation initiale et de la formation continue des cadres dirigeants de la fonction publique territoriale. Il s'engage à combiner excellence, proximité et ouverture pour répondre aux besoins en constante évolution des collectivités locales (villes, métropoles, départements, régions...) et de leurs agents.

L'INET conçoit également l'offre nationale de formation du CNFPT sur les thèmes liés aux ressources (RH, finances, numérique, communication, IA...), au management des organisations, à l'innovation et à l'action européenne, pour tous les agents territoriaux.

## 4 filières en formation initiale à l'INET

L'une des missions de l'INET est d'assurer la formation initiale des lauréats de concours A+, qui exerceront des postes de direction dans les domaines culturel, administratif ou technique :

- **Les conservateurs et conservatrices territoriaux du patrimoine** ont vocation à occuper des emplois de direction au sein des établissements et services patrimoniaux des collectivités (musées, services d'archives, archéologiques ou d'inventaire...).
- **Les conservateurs et conservatrices territoriaux de bibliothèques** occupent des postes de direction dans des établissements de lecture publique (bibliothèques, médiathèques...), qui dépendent de collectivités territoriales.
- **Les administrateurs et administratrices territoriaux** occupent des fonctions de direction, soit au niveau de la direction générale, soit sur des fonctions de pilotage et gestion des ressources, soit sur une politique sectorielle.
- **Les ingénieries ingénieurs en chef territoriaux** sont en charge de la stratégie et du pilotage de l'ingénierie territoriale. Ils exercent dans des domaines techniques ou sur des fonctions de direction générale.

**En savoir plus**  
sur la formation  
de conservateur  
ou conservatrice  
territorial du patrimoine



### Une admission sur concours

L'admission en formation initiale se fait sur concours, dans l'une des cinq spécialités : archéologie, archives, monuments historiques et inventaire, musées, patrimoine scientifique, technique et naturel.

Ces concours sont organisés par l'Institut national du patrimoine (INP), sur la base d'une convention avec le CNFPT. Il existe deux voies d'accès :

■ le concours externe est ouvert aux titulaires d'un diplôme bac + 3

■ le concours interne est réservé aux fonctionnaires en poste depuis au moins 4 ans.



# Une formation professionnalisante

Une fois le concours réussi, les lauréats suivent une formation initiale d'application de 18 mois, dispensée par l'INET et l'INP. Celle-ci repose sur un principe d'alternance entre apports théoriques, stages pratiques et recherche scientifique, permettant l'acquisition progressive des compétences attendues d'un cadre de direction territorial.

## Les principaux enseignements

à L'INET	à l'INP
 <b>Connaissance des collectivités territoriales</b> Organisation et fonctionnement des collectivités, relations aux élus, politiques publiques locales...	 <b>Compétences scientifiques et techniques</b> Droit et économie du patrimoine, conservation-restauration, diffusion du patrimoine culturel...
 <b>Posture du cadre de direction</b> Management, négociation, gestion des conflits, accompagnement au changement, prise de poste...	 <b>Spécialisation</b> Archéologie, archives, musées, patrimoine scientifique, technique et naturel, inventaire
 <b>Accompagnement vers l'emploi</b> Suivi individuel, conseil de professionnalisation, aide à la recherche d'emploi...	 <b>Travaux de recherche</b> Production d'un mémoire en lien avec le stage de spécialité, poursuite de travaux de recherche personnels...

## Les stages

Les périodes d'immersion en collectivités sont au cœur de la formation des élèves conservateurs et conservatrices territoriaux du patrimoine.

**Au cours de leur scolarité, ils effectuent 4 stages de nature et de durées différentes :**

- un stage dans un service culturel de collectivité territoriale
- un stage patrimonial de spécialité
- un stage à l'étranger
- un stage patrimonial dans une spécialité autre que celle de l'élève conservateur ou conservatrice.



## Une formation en partenariat avec l'INP

L'Institut national du patrimoine (INP) est un établissement d'enseignement supérieur du ministère de la culture qui a pour mission le recrutement par concours et la formation initiale des conservateurs, conservatrices, restaurateurs et restauratrices du patrimoine.

Les métiers de conservateurs et conservatrices territoriaux du patrimoine impliquent une double expertise : scientifique / technique et managériale.

Afin d'intégrer cette double dimension dans leur formation, un partenariat a été mis en place entre le CNFPT-INET et l'INP.

Ainsi, l'INP assure les enseignements liés aux compétences scientifiques et techniques, dans le cadre d'une formation commune aux futurs conservateurs et conservatrices des collectivités territoriales, de l'Etat et de la Ville de Paris.

**En savoir plus**  
sur l'INP

